ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Examens et Concours

Bureau des Concours

Affaire suivie par :
Laurence KASTNER
Tél. 03 88 23 36 51
Mél : laurence.kastner@ac-strabourg.fr

06, Rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 09

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT RELEVANT DES MINISTRES DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SESSION 2027

DATE DES ÉPREUVES ORALES : sera communiquée ultérieurement

NOMBRE DE POSTES : sera communiqué ultérieurement

CONDITIONS D'ACCÈS : voir conditions au verso

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Par INTERNET à l'adresse suivante :

https://www.education.gouv.fr/examen-professionnel-d-avancement-au-grade-d-attache-principal-9116

du jeudi 1er octobre 2026 à 12 heures

au mercredi 25 novembre 2026 à 12 heures

Attention, avant de procéder à votre inscription, vous devez impérativement créer votre compte utilisateur. (En aucun cas, le compte utilisateur ne vaut inscription). A l'issue de l'activation de ce compte utilisateur, vous pourrez alors vous inscrire.

NOTE IMPORTANTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS :

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et le guide de remplissage sont **obligatoirement à télécharger** par le candidat dans l'espace candidat sur l'application d'inscription CYCLADES à la rubrique "les formulaires".

Le dossier de RAEP devra être téléversé dans l'espace candidat prévu à cet effet sur l'application d'inscription CYCLADES **au plus tard le 03 décembre 2026** (la date de téléversement faisant foi).

L'ATTENTION DES CANDIDATS est attirée sur le fait que l'inscription à un concours ou à un examen professionnel est un ACTE PERSONNEL.
En conséquence, il appartiendra à CHAQUE CANDIDAT d'effectuer cette démarche.

CONDITIONS D'INSCRIPTION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT DANS LES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS RELEVANT DES MINISTRES CHARGES DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

En vertu des conditions d'accès fixées par le décret n° 2011 – 1317 du 17 octobre 2011 pour être autorisés à se présenter les candidats doivent :

- être fonctionnaires titulaires du corps des attachés d'administration de l'Etat ou qui y sont détachés et qui relèvent de l'autorité du ministre chargé de l'Education Nationale.

- avoir accompli au 31 décembre 2027 au moins 3 ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau.

- avoir atteint au 31 décembre 2027 le 5ème échelon du grade d'attaché.

Division des examens et concours

Tél. 03 88 23 35 95
Mél : ce.examens-concours@ac-strasbourg.fr
06 Rue de la Toussaint 67975 Strasbourg Cedex 9